Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260414-DEL2026_19_01-DE

Délibération n°19/2026

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT

SENLIS

OBJET :
Délibération délégation des commissions communales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBERVAL

Séance du 14 avril 2026
L'An deux mille vingt-six le 14 avril 2026 à 18h30 heures,

Le Conseil ***MUNICIPAL*** de Roberval, régulièrement convoqué, le 07 avril 2026s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Michel SINEAU

Convocation du Conseil en date du 07 mars 2026
ADOPTÉ :
Vote :
Pour :
Contre :
Abstention(s) :

A l'unanimité des membres présents

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,
Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ, Christian VAN WETTEREN, Clément BRIEST, Dominique BRIEST, Pascal ENGELS, Karine GROSSO, Fath GUELLI, Gwladys JACQUET, Déborah MARCQUE

Etaient représentés :

Était absent excusé : Sophie RABATEAU

Secrétaire de séance : Déborah MARCQUE

M. Michel Sineau ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

2026/19 - DELIBERATION DÉLÉGATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu l'article L.2121-22 du **Code général des collectivités territoriales,**
Considérant la nécessité de faciliter l'étude des affaires communales et la préparation des décisions du Conseil municipal,

Article 1 – Création des commissions
Décide de créer les commissions municipales suivantes :

1. **Commission Finances – Budget**
2. **Commission Travaux – Voirie – Urbanisme**
3. **Commission Environnement**
4. **Commission École**
5. **Commission Vie associative**
6. **Commission Communication-information**
7. **Traitements des archives**
8. **Archives**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260414-DEL2026_19_01-DE

Article 2 – Composition
Chaque commission est composée de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal. Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Article 3 – Fonctionnement
Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal et de formuler des avis ou propositions.
Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Article 4 – Désignation des membres :

1. **Commission Finances**
 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Pascal ENGELS

2. **Commission *Travaux voierie***
 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Dominique BRIEST
 M Clément BRIEST

3. **Commission *Urbanisme***
 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Christian VAN WETTEREN
 M Fath GUELLI

4. **Commission *environnement***
 M Michel SINEAU
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 M Christian VAN WETTEREN
 Mme Karine GROSSO

5. **Commission *Education Ecole – SIRS***
 M Michel SINEAU
 M Clément BRIEST
 Mme Gwladys JACQUET
 Mme Déborah MARCQUE
 Mme Sophie RABATEAU

6. **Commission *vie associative***
 Mme Karine GROSSO

7. **Commission *communication -information***
 M Michel SINEAU
 Mme Karine GROSSO
 Mme Aurore BOUCHENEZ
 Mme Déborah MARCQUE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 060-216005355-20260414-DEL2026_19_01-DE

8. Archives

M Michel SINEAU
Mme Aurore BOUCHENEZ
Mme Karine GROSSO
M Christian VAN WETTEREN

Les membres des commissions CCPOH seront désignés lors de la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité la liste des membres des commissions communales.

Fait à Roberval, le 05 mai 2026
Le Maire , Michel SINEAU



- **Transmis au représentant de l'Etat le : …**
- **Publié le : …**

Acte signé le